



# BAREME DES HONORAIRES\*

\*EN VIGUEUR DU 01/01/2025

## VENTE VILLAS, APPARTEMENTS, GARAGES ET PARKINGS

### **Honoraires à la charge de l'Acquéreur, du Vendeur ou partagés, selon mandat**

- 4 000€ TTC pour les ventes inférieures et jusqu'à 50 000 €
- 8 % TTC pour les ventes comprises entre 50 001 € et 75 000 €
- 7% TTC pour les ventes comprises entre 75 001 € et 100 000 €
- 6% TTC pour les ventes comprises entre 100 001€ et 250 000€
- 5% TTC pour les ventes supérieures à 250 001€

## VENTE TERRAINS

### **Honoraires à la charge de l'Acquéreur, du Vendeur ou partagés, selon mandat**

- 5000 € TTC pour les ventes inférieures et jusqu'à 50 000 €
- 10% TTC pour les ventes supérieures à 50 001 €

## VENTE FONDS DE COMMERCE,

## DROIT AU BAIL ET PARTS SOCIALES, MURS VIDES OU OCCUPES

### **Honoraires à la charge de l'Acquéreur, du Vendeur ou partagés, selon mandat**

- 5000 € TTC pour les ventes inférieures et jusqu'à 50 000 €
- 10% TTC pour les ventes supérieures à 50 001 €

## HONORAIRES DE GESTION

### **Honoraires à la charge du Bailleur**

- Villa, appartement, garage, parking, local commercial ou industriel
- 6% HT, soit 7,2% TTC sur loyers et charges
- Prestations complémentaires sur demande à la vacation
- Garantie Loyers Impayés 2.35% TTC des montants facturés

## LOCATION VILLAS ET APPARTEMENTS

### **A la charge du Locataire (selon décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014)**

- Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 10€ TTC / m<sup>2</sup> habitable en Zone Tendue
- 8€ TTC /m<sup>2</sup> habitable pour les autres zones
- Etat des lieux : 3€ TTC / m<sup>2</sup> habitable

### **A la charge du Bailleur**

- Dans le cadre d'un mandat de gestion ou de location :
- 1 mois de loyer hors charges

-Visites, constitution du dossier locataire, rédaction du bail et des états des lieux selon les montants fixés par décret, ainsi que les honoraires d'entremise.

TVA- Taux en vigueur : 20%

- **Aucun honoraire, aucun frais de quelque nature que ce soit (publicité, affichage, etc.) n'est dû avant la conclusion d'un contrat.**
- **En cas de délégation e mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.**